BEAUMONT-INFOS



1er PRIX CYCLISTE DE BEAUMONT-DU-LAC : REMISE DES PRIX

MEILLEURS VŒUX !

BONNE ANNÉE 1993 Á TOUS

BULLETIN MUNICIPAL N° 8
2e SEMESTRE 1992
DIRECTEUR DE PUBLICATION
MICHEL FAURE, MAIRE DE BEAUMONT-DU-LAC

SOMMAIRE

Page 2
Editorial du Maire
Etat Civil
Informations générales

Pages 3 - 4
Extraits des dernières séances du Conseil Municipal

Pages 5 - 6
Création d'un Comité des Fêtes et d'Animation
Animation 1992

Page 7
Recrutement d'un agent municipal

Page 8
Libres propos

Chers Administrés,



Une année s'achève, emportant avec elle toutes les joies mais aussi toutes les peines que chacun de nous a pu connaître. Une autre arrive pleine d'espoirs et d'incertitudes.

Que chacun d'entres vous, en fonction de ses aspirations personnelles, espère et trouve en 1993 la réalisation de tous ses désirs.

Qu'au delà de nos préoccupations personnelles, locales et même nationales, le monde dans lequel nous vivons, connaisse plus de justice et de prospérité. Que la paix règne partout et que l'on cesse de voir des peuples se déchirer et des enfants souffrir de malnutrition.

Protégeons nos enfants ; assurons-leur une vie future riche. Combattons l'égoïsme, l'égocentrisme et l'intolérance qui peuvent atteindre aux fondements même de notre démocratie.

*Ce seront mes vœux les plus chers pour **1993.***

Bonne année à tous

Michel Faure
Maire de Beaumont-du-Lac

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public les :
- lundi et mercredi de 10 à 12 heures - de 14 à 17 heures.
- vendredi de 14 à 17 heures.

PERMANENCE DU MAIRE

Monsieur le Maire assure une permanence le mercredi de 14 heures 30 à 17 heures.
Pour tous rendez-vous, prendre contact avec le secrétariat de Mairie, Tél. 55 69 15 62.

PROMOTION VASSIVIÈRE BEAUMONT DU LAC

Dans la collection «Art Volume», revue d'architecture, Ghislène Proust, rédactrice, a prévu la parution d'un article et d'un «spécial» (tirage à part) de «Vassivière - Histoire de l'Art». La Commune de Beaumont, sous la plume et la voix de son Maire, participe à l'édition de ces deux publications, sous forme d'un partenariat, associant, en principe : le Crédit Agricole de la Hte-Vienne, l'E.D.F., et la commune de Beaumont. Ces ouvrages seront à la vente : fin 1er semestre 1993.

EXTRAITS DES DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 1992

Le vingt six juin mil neuf cent quatre vingt douze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Beaumont du Lac, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel Faure, Maire.
Excusés : Mme Laquais, MM. Peyratout, Ruby, Leblanc.
Secrétaire de séance : M. Pourchet.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 1992.
Publié le : 29 juin 1992.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 1991

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 1991, dont l'excédent global est de 662 007 F. et 46 centimes.
Le Conseil Municipal examine ensuite le Compte de Gestion 1991, dressé par M. Audet, Receveur, et déclare que ce document n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
(Pouvoirs de MM. Peyratout, Ruby et Mme Laquais à respectivement MM. Pourchet, Peycly et Péchalat).

QUESTIONS DIVERSES

- Cession parcelle Lozano : Le Maire informe le Conseil Municipal, de la proposition faite par M. Lozano G., domicilié à Nergout, sur la commune de Beaumont-du-Lac, de céder à la commune de Beaumont-du-Lac pour le franc symbolique, une bande de terrain de 2 mètres 50 de large et une pile de clôture dans l'alignement séparatif des parcelles 501 et 510 (secteur C) et ce sur toute la longueur.
Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord, quant à la régularisation auprès de Maître Gaudon, Notaire à Gentioux (23).
- Cession parcelle Cros N° 351, secteur C : Le Maire informe le Conseil Municipal de l'acceptation par Monsieur Cros J.F., domicilié à la Varliette, de la cession à la Commune de Beaumont-du-Lac de la parcelle pré-citée pour un prix de 7 116 F. (T.T.C.).
En contrepartie, la Commune s'engage à effectuer au bénéfice de l'intéressé des travaux, consistant en l'aménagement d'un accès à un bâtiment agricole, et ce pour une valeur de 7 116 F. (T.T.C.).
Après délibération, le Conseil Municipal donne tout accord quant à la régularisation auprès de Me Gaudon, Notaire à Gentioux (23).
- Convention Tennis de Nergout : Le Maire présente et donne lecture au Conseil Municipal d'une convention liant, d'une part le SYMIVA et la Commune de Beaumont-du-Lac, par un bail d'une durée de 20 ans, mettant à disposition un terrain sis à Nergout.
Convention liant d'autre part, la Commune de Beaumont-du-Lac à propos de l'utilisation d'un court de tennis réalisé et appartenant à la Commune.
Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention présentée ci-dessus.
- Vente pin's, cartes postales et tee-shirt : Le Maire informe l'assemblée qu'il a commandé la fabrication de 1 000 pin's, 3 000 cartes postales et 75 tee-shirts, dans le cadre de la promotion touristique de la Commune.
La commercialisation de ces objets nécessite la mise en place d'une régie de recette. Le Maire propose une modification de la régie de recette existante du camping de Beaumont-du-Lac, permettant la vente des pin's, cartes postales et tee-shirts.
Après délibération, le Conseil Municipal décide d'affecter à la vente au public 500 pin's, 2 000 cartes postales et 45 tee-shirts.
Fixe le prix de vente des pin's à 20 F. l'unité, cartes postales à 2 F., tee-shirt à 50 F. l'unité.
Autorise le Maire à signer les arrêtés modifiant la régie du camping pour permettre la vente des pin's, cartes postales et tee-shirts, et nommant les régisseurs, étant précisé que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.
- P.O.S. - Application D.P.U. : Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 09 septembre 1990 instituant un droit de préemption urbain sur la commune.
Suite à la révision du Plan d'Occupation des Sols de Beaumont-du-Lac, le Maire propose de reconduire cette décision.
Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire la décision du 09 septembre 1990, et institue la procédure du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA du P.O.S. de Beaumont-du-Lac, approuvé le 10 janvier 1992.
La présente décision fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SY.MI.VA.

Le Maire informe l'assemblée que le bureau du SY.MI.VA. a été renouvelé lors de l'assemblée générale du samedi 13 juin 1992 et que des modifications sont intervenues dans sa composition, notamment la représentation des communes adhérentes au SY.MI.VA.
Après l'exposé du Maire et délibération, le Conseil Municipal constatant que la Commune de Beaumont-du-Lac n'est plus représentée au sein du Bureau Syndical du SY.MI.VA. que par un membre titulaire, en l'occurence, M. Faure Michel, Maire de Beaumont-du-Lac, affirme à l'unanimité qu'il ne peut accepter cette modification et demande à Monsieur le Président du SY.MI.VA. d'intervenir afin que Beaumont-du-Lac retrouve sa représentation initiale au sein du Bureau Syndical, soit un membre titulaire et un membre suppléant,
Charge le Maire de transmettre, la présente décision aux communes membres du SY.MI.VA.

CRÉATION POSTE CONDUCTEUR 1er NIVEAU

Le Maire propose au Conseil Municipal de transformer le poste d'agent d'entretien existant sur la commune en celui de conducteur spécialisé 1er niveau, compte-tenu du matériel acquis par la Commune.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet le souhait d'une période d'adaptation de l'agent d'entretien au matériel acquis et décide de remettre à une date ultérieure la décision de modifier le cadre d'emploi.

DIVERS

- Colombarium : Le Maire dépose sur le bureau la lettre de l'Association crématiste du Limousin du 22 avril 1992. Le Conseil Municipal n'envisage pas dans l'immédiat l'édification d'un colombarium dans la Commune.

VIREMENTS DE CRÉDITS N°2.92

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS ALLOUÉS	AUGMENTATION CRÉDITS
Impôts et taxes 1991		3 200,00
Entretien voies et réseaux 6313	3 200,00	
TOTAUX	3 200,00	3 200,00

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

TENNIS - PARTICIPATION DES RÉSIDENTS DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle le projet de construction d'un court de Tennis à Nergout. Il informe l'assemblée que 13 familles résidentes sur la Commune ont accepté de participer au financement de ce projet à hauteur de 3 000 Francs par foyer soit une somme globale de 39 000 Francs.
Après délibération, le Conseil Municipal accepte le financement précité du court de Tennis soit la somme de 39 000 Francs (3 000 F. × 13), qui sera imputée sur le programme de travaux correspondant, à l'article 1406.
Charge le Maire de signer tous documents nécessaires à ce dossier.

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1992

Le vingt trois octobre mil neuf cent quatre vingt douze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Beaumont du Lac, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel Faure, Maire
Présents : MM. Faure, Pourchet, Barbas, Coupet, Mme Laquais, MM. Leblanc, Péchalat, Peycly et Ruby.

EXTRAITS DES DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Excusé : M. Peyratout.
Secrétaire de séance : M. Ruby.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 1992.
Publié le : 06 novembre 1992.

CRÉATION EMPLOI COMMUNAL CONDUCTEUR SPÉCIALISÉ 1er NIVEAU

Après exposé par M. le Maire et M. Pourchet, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal
Décide à l'unanimité, la création d'un poste d'employé communal à temps complet, sous le grade de «conducteur spécialisé 1er niveau».
Cet employé sera recruté dans les meilleurs délais, après appel à candidatures et déclaration auprès du Centre Départemental de Gestion de la F.P.T. C.C.D.G. 87.
Une commission désignée et présidée par le Maire, sera chargée d'entendre les éventuels candidats et statuera sur le recrutement du nouvel employé.
Celui-ci sera, de part la nature de la Commune, un employé polyvalent particulièrement chargé de la conduite des engins à moteur de la commune, de la gestion et de la ventilation des tâches à l'agent d'entretien existant et au CES en cours de contrat. Il prendra en charge la programmation des travaux à effectuer sur la commune, les commandes de fournitures et aura la responsabilité du matériel et du local communal de rangement.
Il devra posséder une expérience du commandement, un C.A.P. qualifiant, être titulaire du permis poids lourds. Il devra pouvoir être disponible, si besoin s'en fait sentir, pendant les week-ends et jours fériés.
Il devra de plus, à l'aide du Personnel Communal prendre part à la mise en place du matériel nécessaire aux activités du Comité des Fêtes et de celles organisées par la Municipalité (de même qu'à la remise en état des lieux).
Enfin, il aura en charge, dès la réalisation de ceux-ci, la gestion du hameau de gîtes.

RENFORCEMENT VOIE COMMUNALE N°10 (ILE DE VASSIVIÈRE)

Le Maire informe l'assemblée que le renforcement de la voie communale N°10 (Ile de Vassivière) apparaît comme une nécessité.
La Direction Départementale de l'Equipement établit le dossier technique de ces travaux.
Après délibération, le Conseil Municipal,
Sollicite l'aide financière du Département pour la réalisation de l'opération précitée, et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

RENFORCEMENT VOIE COMMUNALE N°10 MAÎTRISE D'OEUVRE

Après délibération, le Conseil Municipal,
Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (Service de l'Equipement) en application de la Loi N°48-1530 du 29 septembre 1948,
Sollicite le concours de la D.D.E. pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'ouvrage de calibrage et renforcement de la voie communale N°10 (Ile de Vassivière).
Désigne le Maire pour signer tous documents nécessaires à ce projet.

ETANG MONTEIL - DEMANDE D.U.P.

Le Maire rappelle le projet, actuellement à l'étude, de création d'un hameau de gîtes dans le bourg sur les parcelles cadastrées section A N°215 et 216 dont le transfert de propriété à la commune a été autorisé par arrêté préfectoral du 22 janvier 1992.
Le Maire précise qu'à proximité immédiate de ces terrains se trouve une pièce d'eau appartenant à Melle Monteil et qui par sa position géographique présente des intérêts multiples pour la commune.
Le Conseil Municipal,
Considère que, dans l'objectif du projet de création d'un hameau de gîtes précité, il paraît évident d'acquérir la maîtrise des terrains périphériques et en particulier les parcelles cadastrées section AB N°110, 111 et 112, dans un but de sécurité d'accès au secteur dont l'urbanisation est envisagée, de salubrité et également permettre de conforter le point d'eau en réserve d'incendie.
Décide l'acquisition des parcelles cadastrées :
- section AB N°110 - 376 m² - appartenant à M. Anthony
N°111 - 981 m² - appartenant à Melle Monteil
N°112 - 884 m² - appartenant à Melle Monteil

soit une superficie globale de 2241 m².
Demande que ce projet soit déclaré d'utilité publique.
Sollicite une estimation de ces biens par le Service des Domaines.
Charge le Maire de l'exécution de ces différentes démarches.

VIREMENTS CRÉDITS N°3.92

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJETS DÉPENSES	ARTICLE	MOUVEMENTS CRÉDITS
Entretien voirie réseaux	6313	— 26 000,00
Impôts et taxes	621	+ 1 000,00
Prélèvement sur recettes fonctionnement	831	+ 25 000,00
Voirie G.R.	233.28.A	+ 25 000,00

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE

Considérant l'intérêt pour la population de disposer d'une desserte, en livres, appropriée, le Conseil Municipal décide de s'associer au fonctionnement de la Bibliothèque de Peyrat-le-Château, avec l'accord de la Municipalité, pour constituer une bibliothèque intercommunale.
A cet effet, le Conseil Municipal,
Délègue Monsieur Peyratout, membre du Conseil Municipal pour suivre la gestion intercommunale de la Bibliothèque.
Désigne Madame Laquais et Monsieur Peycly comme responsables de cette activité dans la commune et correspondants de la bibliothèque intercommunale.
Approuve le règlement intérieur de la bibliothèque, étant entendu que les modifications proposées seront soumises au Conseil Municipal pour avis.
Décide de voter un budget pour cette activité et l'acquisition d'ouvrages en 1993.
Autorise le Maire à signer la convention d'association ci-annexée.

CRÉATION HAMEAU GÎTES

Le Maire expose à l'assemblée un projet de création d'un hameau de 6 gîtes (36 lits) à l'entrée du bourg, sur un terrain appartenant à la Commune près de l'étang.
Le Conseil Municipal demande une étude financière de ce projet.

ACHAT MAISON VERDEAU BOURG

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition de la Maison Verdeau sise dans le bourg près de l'Eglise, dans le cadre des travaux d'aménagement de ce secteur.
Deux hypothèses ont été envisagées :
- aménager un parking après démolition de l'immeuble.
- rénovation du bâtiment avec aménagement de 7 logements.

Le coût de cette opération a été estimé à 692 000 F. hors acquisition.
Le Conseil Municipal, après discussion, préfère renoncer à l'achat de cet immeuble.

HORLOGE EGLISE

Le Maire dépose sur le bureau l'étude réalisée par la SA Bodet pour l'installation d'une horloge à l'Eglise et l'électrification de la cloche.
Suite sera donnée en 1993.

HUMEUR !

Les nostalgiques du pouvoir sont légions en notre pays... et cette nostalgie engendre souvent la mauvaise foi !... *«Ah ! quand c'était nous !», «Mais où passe l'argent ?», «Mais ils font n'importe quoi !»*
Si de plus cette mauvaise foi est doublée d'un propos non fondé, dénué de toute vérité et blasphématoire, il engendre toujours la «connerie » !
Mais bien sûr, que l'on se rassure, personne ne se reconnaîtra à travers de tels propos.

le nouvelliste 87470 Peyrat le Château

COMITÉ DES FÊTES

«S'INVESTIR SANS RIGIDITÉ»





Lors de la création du Comité des Fêtes

Cette fin d'année 1992 aura été, pour beaucoup d'entre nous, une période de grande activité. Chacun y a pris sa part, à sa manière, avec son caractère, son tempérament et ses engagements.
Quoi qu'il en soit, je me plais à reconnaître que les diverses manifestations organisées ont toutes connues un franc succès, et cela grâce à votre dévouement.
Nous disposons d'une bonne équipe, faisons en sorte, tous ensemble, que cela se passe du mieux possible, sans a priori et sans rigidité et tentons d'aller de l'avant. Puisque tout bouge autour de nous, c'est notre planche de salut, si nous voulons que Beaumont vive...
En attendant de vous retrouver, je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année...

Le Président
P. Pourchet



SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1992 : ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

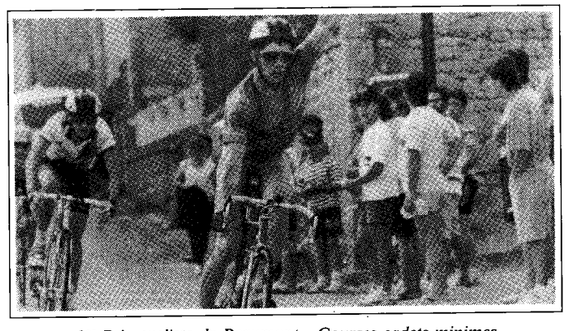
ANIMATION 1992

Succès incontestable ! reconnue par tous, la saison 1992 fut une réussite : jeux intervillages, Petit Train, tennis, peintures, sculptures, randonnées pédestres, concerts jazz, randonnées VTT, catch, premier Grand Prix Cycliste, sans oublier le traditionnel marché dominical : tout a contribué à faire vivre Beaumont au rythme d'une cité touristique dynamique.
Que tous les acteurs de ces différentes manifestations, chevilles ouvrières de cette réussite soient ici remerciés (Président et membres de l'ASL/BL, Bernard Gautron et son petit train, M. Picot —Nergout—, M. et Mme Hanicot —Vichez—, M. et Mme Basly —Nergout—, les membres du Conseil Municipal et tous les bénévoles).
Que 1993, placé sous la responsabilité du nouveau Comité des fêtes, prolonge et conforte cette réussite !

M. Faure



2e Jeux intervillages : dimanche 23 juin 1992 sur la plage de Nergout



1er Prix cycliste de Beaumont - Courses cadets-minimes





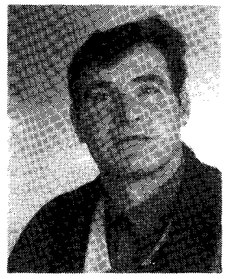
Inauguration du court de Tennis de Beaumont - Juillet 1992





Randonnées VTT et Pédestres - Juillet-Août 1992

MONSIEUR CHAMPEAUX MICHEL
NOTRE NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL



Devant la multiplication des tâches, et dans le but d'assurer à notre commune une certaine autonomie devant les nombreuses interventions à accomplir pour entretenir et conforter le bien communal, nous avons recruté, sous forme de contrat de deux fois trois mois, à compter du 1er décembre 1992 un nouvel employé communal.

Il s'agit de Monsieur Champeaux Michel, âgé de 45 ans et demeurant à Peyrat-le-Château. Son recrutement est intervenu après l'examen, par une commission municipale de six membres, de l'ensemble des candidatures ayant postulées pour cet emploi (18 candidats).
L'emploi à pourvoir nécessitait les compétences suivantes :

- titulaire permis poids lourds
- CAP qualifiant (menuiserie ou maçonnerie, ou électricité)
- expérience du commandement
- disponibilité immédiate
- polyvalence exigée.

Monsieur Champeaux assure donc les fonctions de : conducteur d'engins, responsable du service et du personnel d'entretien, composé de Monsieur Meilhac Yves, agent d'entretien et Monsieur Laubary Marcel, contrat emploi solidarité (C.E.S.).
Nous lui souhaitons une bonne adaptation dans ses nouvelles fonctions et au sein de notre commune.

LE TEMPS DES VACHES MAIGRES

(ARTICLE DU POPULAIRE DU CENTRE)

CONJONCTURE

Les collectivités locales sur la voie de l'austérité

Les temps s'annoncent plus durs pour les collectivités locales. Après dix ans de vaches grasses, les gestionnaires locaux vont devoir serrer les boulons. D'autant qu'en Limousin, l'endettement est supérieur à la moyenne nationale.

LA crise n'épargne personne. Pas même les communes. Après les années de vaches grasses, les collectivités locales doivent se préparer à traverser une période d'austérité. Les années à venir seront plus difficiles que la dernière décennie marquée par une bonne conjoncture fiscale. Toutes les communes sans exception devront faire face à une baisse de leurs recettes et à une hausse de leurs dépenses. Cette nouvelle donne économique était au cœur des débats des 3e rencontres financières des décideurs locaux organisées jeudi 3 décembre au C.N.I.T. Paris-La Défense par le Crédit Local de France.

Ils étaient 800 élus, fonctionnaires territoriaux et spécialistes des finances locales et le message est clairement passé. Le Limousin a prêté une oreille attentive aux discussions puisqu'il était représenté par une délégation de huit personnes composée par Daniel Nouaille, vice-président du Conseil régional; MM. Reix et Lacour, du Conseil général de la Haute-Vienne; Yves Bellec, directeur régional du Crédit Local de France et des membres de l'antenne régionale.

En prélude aux travaux, Pierre Richard, président du directoire du Crédit Local de France, a donné le ton : « Les collectivités locales sont directement concernées par la crise internationale qui perdure depuis 1991. Mais, il n'y a pas lieu de baisser les bras. Si elles veulent maintenir ou développer leur effort d'équipement pour répondre à une pression croissante de la demande sociale, elles devront continuer à limiter leurs dépenses de fonctionnement, définir des ordres de priorité et mieux planifier leur mode de financement. »

Le pari d'une reprise

Plus les temps sont durs, plus il faut y voir clair. Les collectivités locales devront donc élaborer des scénarios pluri-annuels jusqu'en 1997, en faisant le pari d'une reprise générale de l'économie à partir de 1994. Rassurons-nous, la faillite ne frappe encore aux portes des communes ; mais il vaut mieux prévenir. Les collectivités locales sont plûtot mieux loties que les autres acteurs économiques : leur socle est solide ; il s'appuie sur des structures financières saines, leurs recettes sont souvent protégées des à-coups conjoncturels et leur endettement raisonnable.

Plus d'impôts ou plus d'emprunts ?

Pierre Richard élabore plusieurs scénarios prospectifs : une inflation de l'ordre de 3 % l'an, des dépenses de fonctionnement qui progressent en moyenne de plus de 6 %, alors que les recettes évoluent à un rythme de 4 %. Conséquence, les marges d'autofinancement diminuent, les dépenses d'équipement aussi. A terme, c'est l'infrastructure (écoles, routes, biens immobiliers...) des collectivités qui se dégrade. Deuxième cas de figure : la commune maintient son effort d'équipement. Deux solutions s'offrent à elle pour s'autofinancer : augmenter la pression fiscale, c'est-à-dire les impôts locaux, ou maîtriser avec une grande rigueur ses dépenses de fonctionnement. Si ce n'est pas le cas, les communes devront consentir à augmenter leurs emprunts.

Veiller au grain

On l'a compris, les collectivités locales vont devoir veiller au grain. Et plus particulièrement le Limousin. Si les élus de notre région se révèlent de très sages gestionnaires, les collectivités locales limousines s'avèrent plus endettées que la moyenne nationale : + 30 %.

« La région subit le contrecoup d'un environnement économique défavorable, **explique Yves Bellec, directeur régional du Crédit Local de France. Mais les investissements sont toujours vertueux. » En Limousin, on est bon payeur. On met la main au portefeuille pour la bonne cause et avec le souci d'améliorer le bien-être général : les communes investissent dans des biens immobiliers pour favoriser l'installation d'entreprises nouvelles, elles améliorent l'infrastructure routière, les bâtiments scolaires et hospitaliers, elles construisent des logements sociaux et des salles pour le milieu associatif, etc.**

Partenaire privilégié des communes, aux côtés de nombreux autres organismes bancaires (le marché financier très concurrentiel est une autre caractéristique régionale), le Crédit Local de France s'est dévolu une mission de conseil. Cette filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations finance 45 % des emprunts des collectivités locales (un peu moins de 35 % en Limousin). Un programme de développement rural accompagnant la politique d'aménagement du territoire va être lancé par la C.D.C. Il encouragera notamment le développement des syndicats mixtes, et de l'intercommunalité, le logement locatif en milieu rural, les projets de parcs naturels régionaux et les transports publics départementaux.

J.-P. SPORTIELLO.

LIBRES PROPOS

DE NOS AMIS DE NERGOUT

SEPTEMBRE 1992

FRANCE ET ANGLETERRE

C'était en 1974 que notre famille a découvert le Limousin et en particulier Beaumont-du-Lac. Ayant trouvé le coin tellement joli nous avons pu rencontrer Monsieur Lebraud, Maire à l'époque qui nous a aidés à trouver le petit terrain sur lequel nous avons construit.
Depuis plus de 4 ans, mon mari et moi, passons la plupart de l'année ici, et faut dire qu'au début de notre séjour nous avons eu du mal à nous habituer à certaines choses, si différentes de chez nous en Angleterre.
Je parle des choses quotidiennes par exemple, quand il a fallu acheter la vignette pour notre voiture. Je me suis présentée au guichet du Bureau de Poste, parce qu'en Angleterre, c'est là où on achète les vignettes. Je fus fort surprise d'apprendre qu'il fallait se rendre à un Bar-Tabac !

Autre remarque sur les vignettes en Angleterre nous pouvons les acheter pour une période de 4 ou 6 mois, aussi bien que pour une année entière, la période commençant toujours un premier du mois. Notre système n'est pas aussi équilibré que le vôtre, dans la mesure où nous payons le même tarif pour toutes les voitures : une Rolls Royce ou une grande Mercedes paient le même prix que la Renault 5, ou une Mini. Actuellement le coût annuel est de £100, (environ 1.200 Francs français).

Nous trouvons votre système fondé sur la puissance fiscale plus juste, et apprécions le fait que les voitures âgées de 5 ans et plus paient que demi-tarif.
En ce qui concerne les cartes grises c'est également différent. La carte grise d'une voiture immatriculée en Angleterre reste attachée à cette voiture toute sa vie durant. Les changements de propriétaires sont notés, mais le numéro d'immatriculation ne change jamais, même si la voiture passe dans un autre département. En plus, nous ne payons rien pour la carte grise quand une voiture change de propriétaire car la «carte» ne change pas.
Nous avons des Contrôles Techniques en Angleterre pour tous les véhicules au dessus de trois ans d'âge, et ce contrôle est refait tous les ans. Sans le certificat de contrôle (M.O.T.), le certificat d'assurance, et la carte grise, vous ne pouvez pas obtenir de vignette.

Pauline Shaw

BEAUMONT-DU-LAC

Voici Beaumont-du-Lac et ses vertes collines
Son immense plan d'eau où, telles des ondines
Dansent les planches à voiles, les barques de pêcheurs
Les canoës divers, les bâteaux à moteur.
Tout bouge ici, tout chante, tout respire la vie,
Tout vous offre ses charmes, vous accueille à l'envi,
Au pied du Lotissement du hameau de Nergout,
Qui dort paisiblement, où tout paraît si doux.

Que ce soit à Broussas, Auphelle ou Pierrefitte,
Le lac offre ses plages, ses sables de granit,
Les bâteaux de plaisance, dont l'un restaurateur
Qui d'un lent TGV profile sa plendeur,
L'autre vrai bâteau mouche, qui promène sur l'eau
Les touristes curieux de rivages si beaux.

En venant de Royère, de Peyrat, d'Eymoutiers,
Partout des paysages, nouveaux et familiers
Vous ouvrent leurs chemins de goudron ou de pierres,
Leurs sentiers ombragés, leurs avenues princières,
Vestiges tout récent d'un Tour de France Cycliste,
Ou chemins tortueux, conduisant à ces pistes
Que seuls les montagnards empruntaient récemment
Pour conduire vers le haut leurs longs troupeaux bêlants.

Ici la France vit. C'est la France de nos pères
Qui ont connu longtemps la rude vie austère
Des gens de la montagne isolés, silencieux,
Traînant par les sentiers leurs sabots, comme des vieux
Penchés sur leurs gourdins, les épaules baissées,
Pour mieux gagner le haut, monter de la vallée,
Et laisser les troupeaux sur les hauteurs herbeuses,
Près des sapins altiers, près des sources rieuses,
Où chantaient les bons vents et les oiseaux siffleurs
Dans un décor de rêve, tout empreint de douceur.

C'était la France d'hier, la France calme et pure
Qui vivait chichement au sein d'une nature
Riche en truites, en châtaignes, en pommes et champignons
En bovins rougissants et aussi en cochons
Qui assuraient la vie de tout ce Limousin,
Qu'Henri IV enleva aux Anglo-Angevins.
Ici, répétons le : on trouve encore des vieux
Qui vivent comme nos pères, ardents et silencieux,
Loin de tous les fracas de nos villes modernes,
Loin de tous nos emplois plus ou moin subalternes.
Ils n'ont eux, comme chefs, que le vent et la pluie
La terre et le soleil et la lune qui luit
Et qui règle pour eux, la date des moissons
La taille des fruitiers ou bien la fenaison.

Ils sont encore vivants ces montagnards rustiques
Qui dansent les vieux airs ou qui jouent la musique
Emplissant leurs soirées, leurs fêtes solennelles
A grand renfort de cris, de chants, de ritournelles ;
Ce sont leurs chants du cœur, sans doute les plus beaux
Qu'ils martèlent encore au son de leurs sabots.
A côté des Aînés, la jeune génération
Sait prendre le relais, conserve les traditions,
Mais veut accélérer les bienfaits du tourisme
En créant nouvelle vie, faite de modernisme,
De matériel récent pour maîtriser la terre
De produire du maïs où régnaient les fougères,
Bref adapter leur coins jusqu'ici loin de tout
Au confort de l'auto qui s'infiltre partout.

La France riche en routes et communications
Offre à tous les Nordistes son climat doux et bon.
Celui du Limousin, particulièrement
Selon les géographes est propice et clément.
Comment donc, chers amis, pourrait-t-on espérer
Meilleur encouragement pour gagner le succès
D'un tourisme naissant, puisqu'en ce doux pays
L'air pur et l'eau sont un vrai paradis ?
Les loisirs bien choisis sauront émerveiller
Les voyageurs curieux, qui veulent se délasser
D'une vie turbulente active et tourmentée.
Gageons qu'en notre coin, ils seront fort comblés.

Ils pourront vivre heureux et bien dormir au frais
Près d'une eau si tranquille, dans ce décor boisé.
Ici, point de fumées et point de pollution
Point de bruits de ferraille ou d'odieux klaxons,
Seul le chant des oiseaux ou la chanson des branches
Enfle nos cœurs de joie : tous les jours sont dimanches.
Dimanches de loisirs, dimanches de verdure
Avec un ciel serein et en pleine nature.

Amis qui vous lassez de vivre dans le bruit
Venez ici contempler sous la pluie
L'eau de ce lac si calme, qui berce tout sur elle
Et qui le soir endort les oiseaux tête sous l'aile.
Ecoutez dans la nuit parfois les cris des oies,
Ces oies dites sauvages, qui savent quitter les froids
Pour aller vers le Sud rechercher le soleil
Et qui, dans l'autre sens, trouvent ici l'accueil.
Ah ! l'hospitalité des gens de la montagne
Ah ! la cordialité d'un pays de cocagne,
Vous les trouverez ici, en ce coin Limousin,
Vous y reviendrez demain, même après-demain.

Vous direz, j'en suis sûr, à ceux que vous verrez
Aux parents, aux amis, à ceux que vous aimez
Pour y être bien demain, comme vous fûtes hier
Allez en Limousin ! Allez à Vassivière !
Les loisirs, les plaisirs que vous aurez tout en vrac
Si vous savez choisir notre Beaumont-du-Lac.

Léon Vié
13 août 1992

ADIL 87

VOTRE INTERLOCUTEUR LOGEMENT

Ce sont plus de 7000 consultations juridiques, financières et fiscales données gratuitement en moins de deux ans par une équipe de juristes spécialisés en droit immobilier.
C'est une information gratuite, neutre et personnalisée sur :
- les relations entre les propriétaires et les locataires
- le fonctionnement de la copropriété
- le financement de l'accession à la propriété
- les contrats permettant d'acheter ou de faire construire son logement
- les aides au logement ? APL, Allocation Logement
- les avantages fiscaux liés au logement
- le financement de l'amélioration de l'habitat ancien.

En revanche l'ADIL n'effectue aucune démarche commerciale, contentieuse ou précontentieuse. L'ADIL ne distribue pas et ne rédige pas de contrats ni d'actes juridiques. L'ADIL n'attribue pas de logement. L'ADIL ne donne pas d'informations subjectives sur les pratiques commerciales ou professionnelles des acteurs directs ou indirects du logement.

LA LOCATION POURQUOI PAS ?

La commune se trouve, aujourd'hui, confrontée au problème des logements vacants.
D'une part, les services municipaux sont sollicités par des ménages à la recherche d'un logement à louer. Mais il n'existe aucune offre de logement dans la commune.
D'autre part, les logements vacants s'abiment, certains sont déjà fortement dégradés et seront demain sans valeur. Par ailleurs, ceux qui présentent des risques dans la sécurité et la salubrité publiques devront faire l'objet de travaux de consolidation.
Certains de ces logements peuvent être mis en location.
Certes il existe des arguments en défaveur de la location.
Il y a un risque d'impayés de loyer. Les impayés de loyer ne représentent que 1,2 % des 5000 questions posées à l'ADIL.
L'Allocation Logement et l'APL sont des aides au logement qui diminuent le risque de non paiement du loyer. Ces aides peuvent être versées directement au propriétaire.
Le Fonds de Solidarité Logement est un dispositif départemental qui aide les personnes défavorisées en cas d'impayé de loyer ou de difficulté à payer les frais d'entrée dans les lieux caution, ouverture des compteurs.
Louer c'est compliqué : louer suppose de connaître et de respecter une «règle du jeu». L'ADIL a pour rôle de faire connaître et d'expliquer, gratuitement, toutes les règles de la location.
Louer suppose de remettre le logement en état : il existe pour cela des subventions et des organismes qui mettent en œuvrent ces subventions —le PACT— afin de réaliser des travaux d'amélioration dans les meilleurs conditions financières.
Louer n'est pas très rentable. Ne pas louer l'est encore moins. Conserver un logement vacant, c'est accepter qu'il se déprécie un peu plus chaque année. L'ADIL possède un logiciel qui calcule la perte de valeur des logements vacants.

★★★

ADIL 87 : 1, rue des Allois
87100 LIMOGES
Tél. **55 33 63 77**
Fax. **55 32 72 99**